

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt

Le onze du mois de juin

Les membres du conseil municipal, dûment convoqué, se sont réunis, à 18h30, salle des fêtes Norbert Le Jeune, sous la présidence de Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.

Présents :

MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **SALLOU LE GUEN** Nadine, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **GAHINET** Marie, **HILIQUN** Hervé, **CORSON** Jeannine, **LEBREC** Anaël, **LE BASTARD** Claudine.

Absent(s) : Départ de Mme Claudine **LE BASTARD** au point n°7 à 19h40.

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : **GAHINET** Marie a été élue secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 23 mai 2020

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. FINANCE :

A/Vote des comptes administratifs 2019

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée des comptes administratifs 2019 des budgets de la commune.

Résidence Yvonne Kerdudo

Section de fonctionnement : Les dépenses sont de 177 751.26 €
Les recettes sont de 220 864.09 €
Résultat de fonctionnement : 43 112.83 €

Section d'investissement : Les dépenses sont de 299 050.80 €
Les recettes sont de 177 751.26 €
Déficit d'investissement : 121 299.54€

Madame le Maire quitte légalement la séance. M. Jean-Yves **LE GUEUZIEC**, 1^{er} adjoint, prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Résidence Yvonne Kerdudo ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Résidence Yvonne Kerdudo.

Chaufferies bois et réseau de chaleur

Section de fonctionnement : Les dépenses sont de 168 029.51 €
Les recettes sont de 173 396.79 €
Résultat de fonctionnement cumulé : 5 367.28 €

Pour information : *Résultat de fonctionnement chaufferie 1 : 1 740.17 €*
Résultat de fonctionnement chaufferie 2 : 3 627.11€

Section d'investissement : Les dépenses sont de 172 115.49 €
Les recettes sont de 172 580.32€
Résultat d'investissement : 464.83 €

Pour information : *Résultat d'investissement chaufferie 1 : 17 875.73 €*
Résultat d'investissement chaufferie 2 : - 17 410.90 €

Madame le Maire quitte légalement la séance. M. Jean-Yves **LE GUEUZIEC**, 1er adjoint, prend la présidence afin de procéder au vote du Compte administratif 2019 du budget annexe « Chaufferie bois et réseau de chaleur ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Chaufferie bois et réseau de chaleur.

PRECISE QUE ce compte administratif fera l'objet d'un examen du conseil d'exploitation Chaufferie bois au moment du vote du budget primitif 2020.

Budget Principal

Section de fonctionnement : Les dépenses sont de 1 899 419.29 €
Les recettes sont de 2 332 817.09 €
Résultat de fonctionnement : 433 397.80 €

Section d'investissement : Les dépenses sont de 1 670 306.62 €
Les recettes sont de 1 829 459.64 €
Résultat d'investissement : 159 153.02 €

Mme le Maire quitte légalement la séance. M. Jean-Yves **LE GUEUZIEC**, 1^{er} adjoint, prend la présidence afin de procéder au vote du Compte administratif 2019 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal de la commune.

B/Vote des comptes de gestion 2019

Il est donné lecture à l'assemblée des comptes de gestion 2019 établis par Mme le receveur municipal.

Résidence Yvonne Kerdudo

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte de gestion 2019 établi par Madame le Receveur municipal.

Chaufferies bois et réseau de chaleur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte de gestion 2019 établi par Madame le Receveur municipal.

Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte de gestion 2019 établi par Madame le Receveur municipal.

C/Affectation du résultat 2019

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, il est demandé aux élus, **STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, **CONSTATANT** l'excédent de fonctionnement de 433 397.80 € **D'AFFECTER** ce résultat.

Madame le Maire propose de l'affecter en recette d'investissement comme suit :

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 433 397.80 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AFFECTE le résultat du compte administratif 2019 du budget principal de 433 397.80€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

3. Personnel communal

1/Recrutement emplois saisonniers

Comme chaque année, la commune va recruter, pour la période estivale, des saisonniers pour pallier les départs en vacances et faire face au surcroît de travail lié à cette période.

4 personnes seront recrutées aux services techniques sur la période du 18/06 au 31/08. Une personne pour le ménage dans les bâtiments communaux et sur les jeux d'enfants extérieurs sera nécessaire sur la période fin juin/début juillet jusqu'au 15 août ainsi qu'un mi-temps pour assurer les permanences sur les expositions en complément des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE de ces recrutements temporaires.

2/Achat ordinateur pour un apprenti

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a dans ses effectifs un jeune apprenti (18 ans) en la personne de M. Sébastien DECOTE. Une aide de 500€ peut être octroyée par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) à la commune pour l'achat d'un ordinateur pour ce jeune homme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE l'acquisition d'un ordinateur pour M. DECOTE sachant que cet achat sera compensé par une subvention au titre du FIPHFP.

3/Détermination du taux horaire des agents communaux

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune n'a pas délibéré depuis plusieurs années sur le coût horaire des agents des services techniques. Cette décision permet, notamment, de fixer non seulement le coût « main d'œuvre » mais d'inclure également le coût d'utilisation du matériel, en fonction de ce qui est utilisé.

Cela permettra de réajuster si nécessaire le tarif des prestations fournies par la commune en entretien paysager notamment, pour le compte de tiers tels que LTC ou le Département.

Pour information, la commune facture aujourd'hui 20€ de l'heure le temps passé par un agent pour le compte d'autres collectivités alors que certaines communes sont à 35€ auxquels s'ajoutent des frais si l'agent est outillé (de 5€ de l'heure en plus pour agent avec une tondeuse à 55€ s'il s'agit d'une pelle mécanique).

Mme le Maire propose d'adopter ces dispositions, sachant que ces tarifs ne s'appliquent pas dans le cadre de l'entente avec Le Vieux Marché, ni avec le renouvellement des conventions déjà existantes :

Moyen ou équipements :	Coûts horaires
Agent simple	25€/heure
Balayeuse de voirie	25€/heure
Tractopelle	25€/heure
Tracteur	23€/heure
Tracteur + remorque	25€/heure
Tracteur + épareuse	30€/heure
Tondeuse autoportée	10€/heure
Camion PTAC de 10 tonnes	23€/heure
Véhicule de service	4€/heure
Petit outillage (débroussailleuse, tondeuse, tronçonneuse...)	3€/heure
Fourniture diverses	Refacturation du TTC

Mme le Maire précise que ces tarifs pourront également servir en cas d'intervention des services techniques auprès de tiers identifiés qui auraient occasionné des désordres de quelque nature que ce soit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les coûts horaires indiqués dans le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions d'agents communaux pour leur compte ou en reprise de désordre qu'ils auront pu occasionner.

4. Conventions pour compte de tiers :

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la demande de LTC et du département pour que la commune effectue l'entretien de leurs espaces verts et des points propres :

Il y aurait donc lieu d'autoriser Mme le Maire à signer plusieurs conventions pour l'année 2020 :

-Une convention avec LTC pour l'entretien des espaces verts autour de la Gare et de la maison du développement,

-Une convention avec LTC et son CIAS pour l'entretien des espaces verts autour de l'espace enfance jeunesse de l'agglomération,

- Une convention avec LTC pour l'entretien des points propres (poubelles collectives)
- Une convention avec le Département pour l'entretien des espaces verts du collège

Elle fait part également à l'assemblée de la demande de la commune de Belle-Isle-en-Terre qui souhaite que Plouaret participe à hauteur de 1€/enfants scolarisé à Plouaret pour l'intervention du RASED à Plouaret et basé à Belle-Isle. Il faudrait également passer une convention pour formaliser cette dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la signature des conventions pour compte de tiers définies ci-dessus soit sur la base d'un renouvellement, soit sur la base des nouveaux coûts horaires pour les nouvelles conventions.

AUTORISE Mme le maire à signer la convention RASED avec la commune de Belle-Isle-en-Terre et payer à cette commune la somme de 1€ par élève inscrit à Plouaret lors de la rentrée 2019/2020.

5. Frais de déplacement du jury de concours Ti Jean Foucat/salle N. Le Jeune

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a validé lors de la dernière séance la liste des 4 candidats retenus pour participer au concours de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'espace Ti Jean Foucat/Salle Norbert Le Jeune.

L'ensemble des documents du concours ont été transmis aux 4 cabinets le 3 juin dernier et leur réponse est attendue pour le 30 juillet prochain.

Pour établir un classement et retenir le lauréat de ce concours, le jury se réunira une seconde fois (Une 1^{ère} réunion avait eu lieu en début d'année) à la rentrée de septembre.

Les personnes de ce jury, composé notamment d'architectes ou de professeurs d'architecture, viennent de l'extérieur et il est d'usage de rembourser leurs déplacements sur Plouaret selon les principes définis par l'ordre des architectes.

Mme le Maire propose de rembourser les membres du jury qui se déplaceraient en voiture sur la base de ce qui se fait pour les agents de la commune, à savoir un remboursement du nombre de kilomètres parcouru multiplié par un forfait au kilomètre qui varie en fonction de la puissance fiscale du véhicule (de l'ordre de 0.25€ du km pour une 5cv par exemple).

Pour les membres qui seraient venus par le train, Mme le Maire propose un remboursement sur la base du tarif le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le remboursement des frais de déplacements (2 réunions) des membres du jury de concours Ti Jean Foucat/Salle Norbert Le Jeune selon les modalités définies ci-dessus et selon les règles préconisées par l'Ordre des Architectes.

6. Régularisation de voirie à la cité de Traou ar Voas

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune engage chaque année plusieurs dossiers de régularisation de voies publiques inscrites comme voies privées sur le cadastre faute de régularisation administrative.

Afin de finaliser le dossier de rétrocession de la voirie de la cité de Traou ar Voas à la commune (parcelles C2231, 2384, C2385 pour une contenance totale de 2 560m²), il convient d'autoriser Mme le Maire à entamer les démarches administratives auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor et le Service Cadastral des Impôts pour la rédaction des actes administratifs et la mise à jour du cadastre.

Mme le Maire précise que cette cité HLM en accession était une 1^{ère} réalisation à Plouaret. Dans les faits, la coopérative HLM est restée propriétaire de la voirie. M. Anaël LEBREC signale le mauvais entretien de propriétés privées dans ce secteur de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la régularisation de voirie de la cité de Traou ar Voas

PRECISE que les dépenses afférentes à ce dossier (frais d'acte et de publication notamment) seront inscrites au budget 2020

PRECISE QUE l'acquisition des emprises se fera sans soulte.

PRECISE QUE la valeur vénale est fixée à 0.15 € le m2.

SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Unité Droits des sols 1 procédures administratives, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative

DONNE tous pouvoirs à Mme Le Maire pour authentifier les actes

DESIGNE M. BLANZIN Jérémy, adjoint à l'urbanisme, pour représenter la commune lors de la signature de ces actes.

7. Future médiathèque

Mme le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de réaménagement de l'ancienne perception en future médiathèque.

Par délibération le 12 février 2020, l'ancienne municipalité a validé l'enveloppe des dépenses de travaux qui s'élevait alors à 161 503.78€ HT dont 33 955.11€ pour le lot 11 Chauffage/Ventilation/Plomberie attribué à l'entreprise A2M Thermie de Le Vieux Marché.

Mme le Maire propose de passer un avenant avec cette entreprise ayant pour objet l'installation d'une pompe à chaleur plus puissante permettant de chauffer non seulement la future médiathèque en RDC mais également l'appartement se trouvant à l'étage. Cela permettrait de supprimer définitivement la cuve à fioul de l'ensemble du bâtiment et de passer sur un mode de chauffage non polluant et moins coûteux. Le montant de l'avenant serait de +7 796.30€. ***Mme le Maire précise que cette option permet de rentrer directement dans le programme de sa liste qui prévoyait une sortie progressive des chauffages à énergie fossile.***

En réponse à une question de Mme Jeannine CORSON, Mme le Maire précise à l'étage n'est pas utilisable actuellement à cause des travaux. Il a vocation à être un logement partagé pour accueillir des soignants, des artistes en résidence ou des personnes en situation d'urgence.

Départ de Claudine LE BASTARD à 19h40mn.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à passer cet avenant avec l'entreprise A2M Thermie, titulaire du lot 11 de projet de transformation de l'ancienne perception en médiathèque afin de modifier la pompe à chaleur afin de chauffer l'ensemble du bâtiment.

8. Commission de contrôle des listes électorales

Mme le Maire informe l'assemblée du double rôle de la commission de contrôle : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire. Cette commission, dont les membres sont désignés par arrêté préfectoral, est composée de 5 conseillers municipaux selon les modalités suivantes :

des Fêtes programmé chaque année le 2ème samedi de juillet en lien avec les fêtes patronales n'aura pas lieu cette année.

Pour autant, pour les Plouarétais en premier lieu, et pour les visiteurs de l'été, nous avons besoin que la vie reprenne son cours et ainsi avec Pascale Coatanlem adjointe à la culture à la langue bretonne au patrimoine et au tourisme et ses conseillers délégués, nous soumettons à votre vote la programmation suivante :

Echappées de Luzel

Pour mémoire, la programmation des Echappées de Luzel est effectuée gracieusement par Jeff Noa à travers la Compagnie Via Cané en contrepartie de l'hébergement de la Cie par la Commune de Plouaret depuis 2006. La programmation 2020 est réduite à 3 évènements au lieu de 4 :

- **Dimanche 23 Aout à 15H00** dans le jardin de la Salle des Fêtes avec Delphine Dupin, Olivier Depoix et Hélène Bou : surprise autour d'un clown conteur, d'un accordéoniste et d'un artiste sur corde lisse. Le Budget de cet AM s'élève à 1000 euros pour le cachet des artistes
- **Dimanche 20 septembre à 15h00** dans le cadre des journées européennes du patrimoine, un spectacle de cirque « tea time » devrait se tenir dans la cour de Gwernachanay (demande auprès des propriétaires en cours) avec Divagus Circus et la participation de Pots potes et Cronille sous la musique perchée du duo Gazag. Le budget artistique de cet AM s'élève à 2 000 euros.
- **Samedi 31 octobre à 19h00**, une dernière Echappée De Luzel sera organisée à la salle Norbert Le Jeune sous la responsabilité de Via Cané en prenant appui sur Halloween pour un budget de 800 euros.

Une subvention de 1000 euros du Conseil Régional vient d'être confirmée en direction de Via Cané. En conséquence, les sommes dues par la commune au titre de la programmation 2020 des Echappées de Luzel s'élèveront à 2 800 euros net permettant la prise en charge des prestations définies ci-dessus pour les artistes hors Via Cané financé grâce au soutien du Conseil Régional.

Le Léguer en Fête

La Randonnée des Artistes portée par l'Association Ti Arzourien s'est mise en pause en cette année 2020 sur décision de la présidente. Pour autant toutes les communes concernées par les expositions d'Été ont souhaité poursuivre les animations engagées depuis de nombreuses années et ont bénéficié pour se faire du soutien du Léguer en Fêtes et de l'Office de Tourisme. A Plouaret nous installerons une exposition du Vélo/Photo de Madame Yvonne à la Chapelle Sainte Barbe du 14 juillet au 15 aout. Cette exposition d'intérieur sera complétée par des photos en affichage extérieur. Cette thématique tombe bien car elle coïncide avec la sortie du livre de « Madame Yvonne ». Pierre Salaün a été l'un des grands contributeurs de cet ouvrage sur le thème des moissons. Entouré de quelques maquettes de matériel agricole appartenant à M. Joseph Le Guyader. Il a accepté de faire deux conférences pendant la durée de l'exposition sur des dates qui demeurent à définir : l'une en français, l'autre en breton. Ce projet n'implique pas de dépenses particulières de la part de la commune, la mise à disposition des expositions s'effectuant dans le cadre d'un partenariat entre la Cie Papier Théâtre et Le Léguer en Fêtes.

Le patrimoine en photos

Une initiative de Concours photos des 3 réseaux bretons des communes patrimoniales se tient pour la 2^{ème} année consécutive. L'édition 2020 a retenu le thème de l'Eau. Constatant que l'an dernier nous n'avions eu aucune photo de prise sur notre commune, il paraît judicieux de stimuler les prises de vue sur Plouaret en créant quelques temps forts au cours de l'Eté avec le soutien de photographes aguerris : Alain Le Bourdonnec qui a réalisé de très beaux clichés de nuit sur Plouaret ces dernières semaines et Olivier Lhemann récemment installé sur la commune en tant que photographe professionnel. Un budget de 1000 euros pourrait être dédié à cette initiative de stages photos auquel il y a lieu d'ajouter l'édition de nouvelles cartes postales valorisant la commune de Plouaret. Ainsi Plouaret pourrait ouvrir un cycle intitulé « **Plouaret Terre de Photographes Hier et Aujourd'hui** ».

« Marcelle et Angéla »

Au parc de loisirs de mi-juillet à mi-septembre. L'association Rhisomes ayant son siège à Douarnenez nous propose une exposition visible en extérieur sur deux mois avec des animations à destination du grand public et des jeunes autour de la poésie et de la vie rurale. Il s'agit de valoriser la poésie et le parcours de deux femmes paysannes ayant écrit dans leur langue : Marcelle Delspastre en Occitan et Angéla Duval en breton. Le budget alloué à ce projet y compris les animations s'élèvera à 1000 euros tout compris. Les jeunes de Plouaret qui le souhaitent seront mobilisés pour contribuer au montage de l'exposition via le Point Info Jeunesse animé par Romaric Houron pour LTC.

Les Festivals de Musique

L'édition 2020 de **Voce Humana** qui devait se tenir sur la première quinzaine d'aout est annulée. Pour autant l'association propose deux mini-concerts d'1/2 heure chacun le lundi 10 aout AM avec le Chœur de Chambre Mélisme dirigé par Gildas Pungier. Ces concerts seront gratuits.

Le festival de musique ancienne du Trégor organisé par l'association le Rimat ayant son siège à lanvellec, qui devait faire escale à deux reprises à Plouaret lors de sa session d'automne. Les contraintes de jauge issues des protocoles de distanciation sociale amènent à modifier la programmation ; Un concert unique devrait avoir lieu le samedi 10 octobre.

Animations musicales

En anticipation du 200ème anniversaire de la naissance de Luzel, il est proposé de commencer à travailler avec différents artistes locaux en capacité de travailler sur le thème « Passeurs de Mémoires » dont Jean Luc Thomas, Marthe Vassalo, Yvon Le Men, Sébastien Le Guillou. Un budget de 1000 euros sous la responsabilité de Pascale Coatanlem et de la Commission Culture, permettant d'amorcer cette démarche qui nous conduira aussi à l'inauguration de la médiathèque en juin 2021 serait précieuse.

Festivités associées aux fêtes patronales.

Une réunion avec le Comité des Fêtes a permis de définir la configuration dans lesquelles les fêtes patronales pourraient avoir lieu. Les incertitudes qui pèsent encore sur les conditions d'organisation des événements festifs amènent le Comité des Fêtes à ne pas s'engager dans l'organisation de manifestations pouvant attirer un public nombreux. En conséquence, il appartient à la commune de prendre ses responsabilités pour autoriser l'installation de la Fête Foraine et créer les conditions d'une fréquentation convenable. La commune va se rapprocher de l'Association des Commerçants pour examiner la possibilité d'animations communes et peut-être d'un « repas de rue » mobilisant les commerces de bouche volontaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE de la programmation définie ci-dessus,
AUTORISE le paiement des dépenses prévues pour ces festivités dans la limite des crédits ouverts

11. Questions diverses

-Mme le Maire invite l'ensemble des conseillers à se joindre au mouvement social prévu mardi devant l'EHPAD de Plouaret. Ce mouvement, réunissant l'ensemble des EHPAD ainsi que des Hôpitaux, protestera contre les primes promises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID.

Par ailleurs, elle rappelle les efforts faits localement pour améliorer les conditions de travail à l'EHPAD en 2019 et début 2020. La commune ne saura pas aller plus loin et les décisions prises au niveau de la cuisine centrale auront un impact durable sur les budgets. La responsabilité est donc du côté des financeurs du vieillissement : l'Etat, via l'ARS, et le Conseil Départemental.

-**Mme Sandra PERRON** demande comment les personnes non inscrites sur les listes électorales peuvent avoir un masque ? Mme le Maire lui répond de ne pas hésiter à se manifester auprès de la Mairie. Il en est de même pour les familles n'ayant pas eu assez de masques par rapport au nombre d'enfants. Cette information n'étant pas forcément connue à l'avance.

-**M. Hervé HILQUIN** fait part à Mme le Maire du problème des choucas, présents en nombre sur la commune, qui occasionnent des dégâts considérables sur les champs des agriculteurs. Mme le Maire lui répond qu'elle a écrit au préfet à plusieurs reprises sur ce sujet ainsi que sur celui des sangliers et que des opérations de régulation ont été et vont être organisées.

-**En réponse à une question de Mme Florence LE GALL**, Mme le Maire fait part à l'assemblée des échanges avec certains agriculteurs afin de régulariser la destruction de talus. Elle indique également avoir été obligée de dresser un PV pour destruction de bocage. L'affaire devrait cependant se régler à l'amiable.

En revanche, elle précise que l'association Eau et Rivières de Bretagne a porté plainte contre des agriculteurs Plouarétais sur le même sujet et pour des menaces et intimidations à l'égard d'adhérents de son association.

Mme le Maire termine son propos en soulignant qu'il serait préférable que les agriculteurs et les autres utilisateurs de la campagne trouvent un vrai « modus vivendi » afin que les agriculteurs puissent travailler sereinement dans une nature préservée, attentive à la biodiversité. C'est le sens de la mission de Frédéric LE GUERN en tant qu'adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15mn.